

Avis n° 2023-10

Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 20 novembre 2023,
sous la présidence de Marie-Karine LHOMMÉ, Vice-Présidente formation, orientation
et insertion professionnelle

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L. 712-6-1,

Vu les statuts de l'Université,

Le quorum ayant été constaté en début de séance (*Trente-six membres présents et représentés*).

Rend l'avis suivant :

Objet : campagne d'emplois 2024

Les membres du Conseil académique plénier ont échangé sur la campagne d'emplois 2024, conformément au document joint.

Le Conseil académique plénier a adopté l'avis à la majorité des suffrages exprimés.

Résultat des votes :

Nombre de membres participant à l'avis (présents ou représentés) : 37

Nombre de voix favorables : 35

Nombre de voix défavorables : /

Nombre d'abstentions : 2

Nombre de membres ne prenant pas part au vote : /

Fait à Lyon, le 20 novembre 2023,

*Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.
Date de publication sur le site internet de l'Université : 27 novembre 2023.*

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône - 16, quai Claude Bernard - F69365 Lyon Cedex 07

dajim@univ-lyon2.fr - www.univ-lyon2.fr